

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

23 mai 2024

L'AMF publie son rapport annuel 2023

A l'occasion de la présentation du Rapport annuel à la presse, la présidente de l'Autorité des marchés financiers, Marie-Anne Barbat-Layani, a souligné le chemin parcouru en 2023 par le régulateur en cohérence avec ses orientations stratégiques « Impact 2027 » et sa détermination à maintenir le cap en 2024.



« L'année 2023 a été une année fondatrice pour l'AMF qui a fêté ses 20 ans et défini ses orientations stratégiques pour la période 2023 – 2027. Toujours plus engagée dans l'exercice de ses missions, grâce à l'exigence et à la forte implication de ses collaborateurs et de son Collège, l'AMF est pleinement mobilisée pour porter la construction d'une véritable supervision européenne, l'attractivité de la place de Paris, l'innovation, la finance durable et la protection des investisseurs »
déclare Marie-Anne Barbat-Layani, présidente de l'Autorité des marchés financiers.

La publication du Rapport annuel 2023 est l'occasion de revenir sur les principales actions du régulateur et sa contribution aux réflexions menées aux niveaux national, européen et international, en lien avec les six priorités stratégiques qu'il s'est fixées :

— Etre un régulateur exigeant pour une place financière de premier plan

En 2023, l'AMF a veillé à la bonne information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Elle a utilisé l'ensemble des outils à sa disposition pour accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de la réglementation et poursuivre les manquements suspectés. L'AMF a ainsi ouvert 60 contrôles, dont 37 contrôles thématiques courts à vocation non répressive (contrôles SPOT), et 37 enquêtes. Selon des statistiques provisoires de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), l'AMF est l'une des trois autorités ayant le plus recours aux accords de coopération internationaux dans le cadre de ses enquêtes. C'est d'autant plus important que l'on assiste à une montée en puissance des réseaux d'initiés internationaux. De son côté, la Commission des sanctions a rendu 17 décisions pour un montant total de près de 35 millions d'euros et a homologué 10 accords de composition administrative.

— Mener une action européenne et internationale forte

En 2023, l'AMF s'est fortement impliquée dans les travaux sur la relance de l'Union des marchés de capitaux conduits par l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA), dont les propositions ont été publiées cette semaine. L'AMF a particulièrement œuvré à la promotion d'une supervision européenne directe des grands acteurs financiers paneuropéens, y compris en matière de crypto-actifs, et à celle d'une relance du marché de la titrisation. L'AMF a été très impliquée dans les travaux sur la stabilité financière, sur la finance non bancaire au sein de l'OICV, qui ont notamment permis l'adoption de normes internationales en matière de gestion de la liquidité par les fonds d'investissement ouverts. Elle a également présenté avec ses homologues autrichien, italien et espagnol, ses priorités s'agissant du traitement macroprudentiel des risques dans la gestion d'actifs.

— Protéger les épargnants

En 2023, l'AMF a été sur tous les fronts : glossaire sur les frais pour une meilleure comparabilité, étude sur la *gamification*, étude confiée à l'OCDE pour une meilleure connaissance des nouveaux investisseurs. Celle-ci a montré que la moitié de ces nouveaux investisseurs a investi en crypto-actifs, qu'ils s'informent davantage sur les réseaux sociaux et qu'ils ont tendance à surestimer leurs connaissances financières. L'AMF s'est investie dans les travaux menés sur les influenceurs financiers et, en partenariat avec l'Autorité de régulation



professionnelle de la publicité, a conçu un module de formation dédié. L'AMF a maintenu sa vigilance face aux arnaques financières dont 15 % des français (dont 35 % des moins de 35 ans) se déclarent victimes, via la mise à jour de ses listes noires et le blocage de 127 adresses internet illicites.

— Promouvoir une finance plus durable

En 2023, l'AMF s'est préparée à la mise en œuvre du Pacte vert européen, notamment la Directive CSRD. Elle a contribué au débat européen sur la révision du règlement sur la publication en matière de durabilité dans les services financiers (SFDR) en publiant un papier de position en faveur de l'introduction de critères environnementaux pour les produits financiers. Elle a multiplié les actions d'accompagnement des acteurs, en publiant un guide sur les plans de transition et un rapport sur les premiers *reporting* d'un panel de sociétés cotées dans le cadre du règlement Taxonomie.

— Accompagner l'innovation

En 2023, l'AMF a partagé ses premières réflexions sur la finance décentralisée et participé aux travaux internationaux et européens sur l'impact de l'intelligence artificielle sur la stabilité financière et la protection des investisseurs. Parallèlement, l'AMF se prépare à la transition vers le futur cadre pour les marchés de crypto-actifs avec l'entrée en application le 30 décembre 2024 du règlement MiCA.

— Etre un régulateur attractif et performant au service de l'intérêt général

En 2023, le baromètre social conduit par l'AMF montre un fort taux d'engagement (98 %) des collaborateurs et une forte adhésion (94 %) à la vision stratégique de l'Autorité. L'AMF a redéfini et publié ses indicateurs en passant d'indicateurs d'activité à des indicateurs de performance liés à ses orientations stratégiques. Parallèlement, elle a poursuivi l'amélioration de sa gestion interne. Son budget 2024 est bâti sur un principe de strict équilibre de ses dépenses et de ses recettes.

Début 2024, les membres du Collège de l'AMF ainsi que ceux de la Commission des sanctions ont été renouvelés. 10 nouvelles personnalités ont ainsi fait leur entrée au Collège constitué de 16 membres.

- 509 collaborateurs (équivalent temps pleins travaillés moyen)
- 11 816 demandes traitées via Epargne Info Service
- 2 060 dossiers de médiation traités
- 267 visas sur opérations financières délivrés
- 23 décisions de conformité prises portant sur des offres publiques ouvertes pendant l'année
- 23 sociétés de gestion agréées
- 700 sociétés de gestion suivies
- 12 379 organismes de placements collectifs (OPC) suivis pour un encours total de 1 980 Md€
- 49 prestataires de services sur actifs numériques enregistrés sur l'année et 1 agréé
- 37 enquêtes ouvertes
- 60 contrôles ouverts
- 10 accords de transaction homologués pour un montant d'1,35 M€
- 17 décisions de sanctions pour un montant de 34,94 M€

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org> URL = [https://www.amf-france.org]

CONTACT PRESSE

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28



En savoir plus

↳ Rapport annuel de l'AMF 2023

Communiqué de presse - Les autorités des marchés financiers autrichienne, italienne, espagnole et française publient leurs priorités pour une approche macro-

↳ prudentielle de la gestion d'actifs

Communiqué de presse - Une étude de l'OCDE pour l'AMF dresse le portrait des

↳ nouveaux investisseurs particuliers français

Papier de position qui résume les principes qui devraient, selon l'AMF orienter les

↳ travaux sur la révision du règlement SFDR

Communiqué de presse - L'AMF publie un papier de discussion sur la finance

↳ décentralisée (DeFi)

Les 20 recommandations de l'ESMA pour des marchés européens plus efficaces et

↳ plus attractifs

Mots clés

INSTITUTIONNEL

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

SUPPORT ÉVÉNEMENT

SANCTIONS & TRANSACTIONS

22 octobre 2025

18e colloque de la
Commission des
sanctions – Vidéos et
discours



ACTUALITÉ

INSTITUTIONNEL

21 octobre 2025

L'AMF lance un appel à
candidatures pour
constituer ses
commissions
consultatives



PRISE DE PAROLE

SANCTIONS & TRANSACTIONS

17 octobre 2025

Discours d'ouverture
de Valérie Michel-
Amsellem, présidente
de la Commission des
sanctions - 18e
colloque de la
Commission des
sanctions de l'AMF,
Mardi 14 octobre 2025



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02